

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011 A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

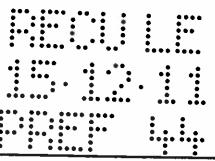
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011 A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

I. ACTIONS

I.1.- Lutte contre les inondations

I.1.3. Travaux de restauration de la digue de l'étang de la Forge à Moisdon la Rivière

A/Les travaux

Le Conseil d'Administration de l'IAV a accepté, par délibérations en date du 20 juin 2007 et du 5 juillet 2007, de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de restauration de la digue de l'étang de la Forge à Moisdon la Rivière, et de participer financièrement à hauteur de 20% du coût global de l'opération (montant plafonné à 45 000 € HT). Une convention de mandat a été établie entre l'IAV (mandataire) et le Syndicat du Don (maître d'ouvrage) en date du 30 Octobre 2007.

Le programme de travaux a pour objet une étanchéification de l'ouvrage et un renforcement de sa structure pour en assurer la stabilité. Il est à noter que, s'agissant d'un site classé, les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France ont conduit à modifier de manière significative le projet initial. L'opération se déroule en deux phases :

- La 1^{ère} phase, réalisée durant l'été 2011, a consisté à traiter les vannages et la maçonnerie en rive gauche du Don;
- La 2^{ème} phase est programmée à l'été 2012. Elle permettra de compléter l'étanchéité de la digue en profondeur, afin d'atteindre le substratum et de stopper les circulations sous le corps de l'ouvrage.

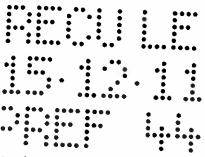
B/ Le coût du projet

L'enveloppe initiale était estimée au niveau « étude de faisabilité » à 180 000 € HT.

Des études plus poussées réalisées au niveau avant-projet, l'inflation des coûts des matériaux, mais surtout la prise en compte des exigences de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL, ont conduit à une forte augmentation du budget initial, l'amenant à 345 000 € HT, dont 283 000 € HT pour les travaux (quasi doublement).

Le maître d'œuvre élabore actuellement le dossier projet pour la deuxième phase de travaux. L'IAV et le Syndicat du Don ont demandé à ce qu'une attention particulière soit portée au respect de l'enveloppe globale de 345 000 € HT.





C/ Le plan de financement

Comme cela a été rappelé au Syndicat du Don, le projet n'est viable qu'à condition de réaliser l'ensemble du programme de travaux. La phase 2 doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais car les travaux de la phase 1, n'assurent qu'une étanchéité partielle de l'ouvrage.

Il est important de rappeler le caractère urgent de cette intervention. Les conséquences des fortes crues (telles que celles de 1995 et 2001), seront de plus en plus préjudiciables au regard des points d'infiltration et renards déjà amorcés et peuvent tendre à la ruine de l'ouvrage.

Le Syndicat du Don, afin de pouvoir réaliser la deuxième partie des travaux, demande que le plan de financement initial soit maintenu sans le plasonnement de la contribution de l'IAV :

Ancien plan de financement (convention du 30/10/07):

- Conseil Général 44: 70%

- Commune: 5%

- Syndicat du Don: 5%

- IAV : 20% avec un plafond de 45 000 € HT

Cette clé de financement pourrait être appliquée sur la nouvelle estimation en déplafonnant les participations ; la répartition des participations serait alors la suivante :

Coût total du projet :
Conseil Général 44 : 70%, soit
Commune : 5%, soit

241 500 € HT 17 250 € HT

345 000 € HT

- Syndicat du Don:

5%, soit

17 250 € HT

- **LAV**:

20%, soit

69 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement proposé;

• Charge le Président d'effectuer les démarches et de signer les pièces afférentes à ce projet.

Pour extrait conforme Le-Président.

Jean-François GUERIN